

29^{ÈME}
CONGRES
CNCH



Entre vous et nous, retour d'expérience d'une collaboration

Protocole de coopération en Rythmologie Contrôle des DECI

Pr Eloi MARIJON et Julien BAUD (IDE)
HEGP / AP-HP

Vendredi 24 novembre 2023



DÉCLARATION DE LIENS D'INTÉRÊT POTENTIELS

Intervenants : Floi MARIJON et Julien BAUD, Paris

Nous n'avons pas de lien d'intérêt potentiel à déclarer

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



Pourquoi ce protocole ?

Pouvez- vous nous parler des raisons qui vous ont poussé à créer ce protocole ?

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



Législation

L'article 51 de la loi **HPST** du 21 juillet 2009, rénové et simplifié par l'article 66 de la loi **OTSS** publié le 24 juillet 2019

permet la mise en place, à titre dérogatoire et à l'initiative des professionnels sur le terrain, **de transferts d'actes ou d'activités de soins** et de réorganisations des modes d'intervention auprès des patients.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



29^{ÈME}
CONGRES
CNCH



Protocole de coopération national



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Liberté
Égalité
Fraternité

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Contrôle des dispositifs implantables rythmologiques par un(e) infirmier(e) associant une prise en charge en présentiel et en télé-médecine »



Quels sont les bénéfices de ce protocole ?

Pour le/la patient(e)



Améliorer l'accès aux soins dans un délai conforme aux recommandations tout en préservant la sécurité et la qualité des soins

Pour le/la délégant(e)



Libérer et optimiser du temps médical pour le réinvestir dans des activités nécessitant un niveau d'expertise médicale plus élevé

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



Développer de nouvelles
compétences infirmières



Pour le/la délégué(e)

Valoriser l'expertise et
développer une autonomie
dans la réalisation des
contrôles des DECI



Améliorer l'attractivité du
poste



Accompagner l'évolution de la
profession infirmière en valorisant
le développement des compétences
élargies tout en améliorant le
parcours de soins des patients

Pour l'institution



Favoriser l'attractivité
et la fidélisation du
personnel infirmier

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

29^{ÈME}
CONGRES
CNCH



Comment êtes-vous organisés pour les contrôles de DECI à l'HEGP ?

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

Organisation des contrôles

- 3 box de consultation au PTNI
- Programmeurs + 1 chariot d'urgence



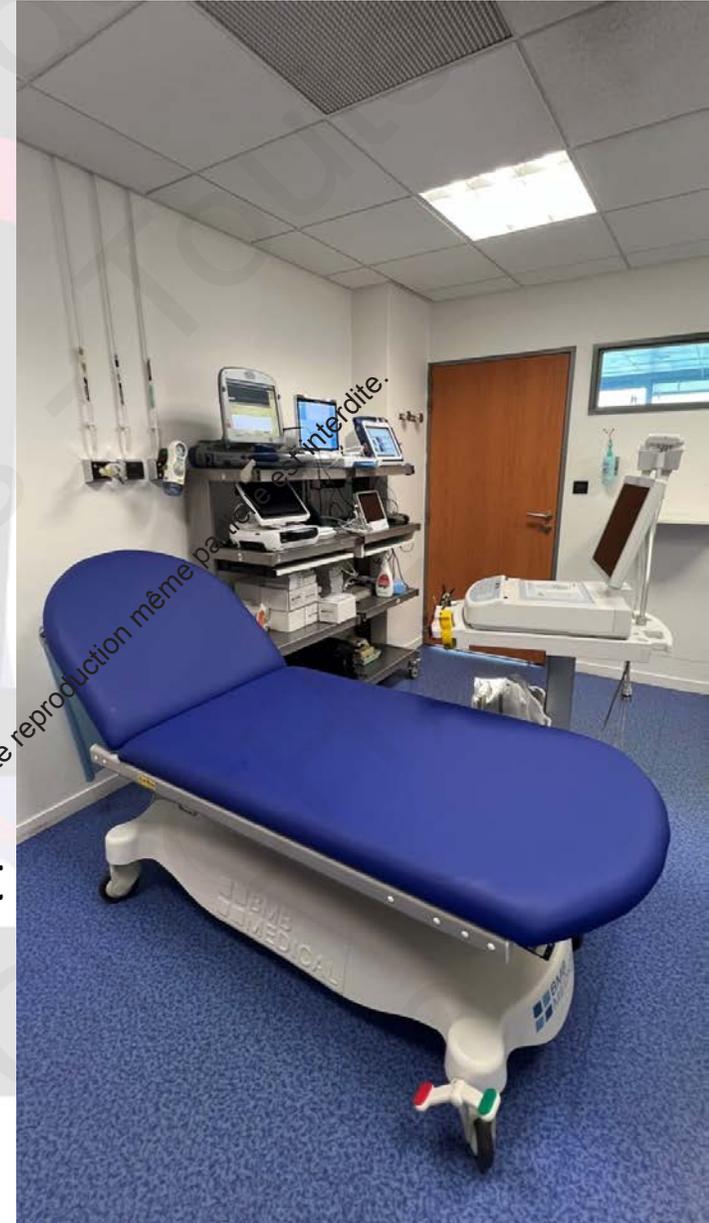
- IPC se greffe sur la consultation du rythmologue
- Contrôles dans 2 box contigus



- Présentation du PC au patient et recueil du consentement verbal
- Réalisation du contrôle par l'IDE délégué
- Appel du Rythmologue en cas d'anomalie ou nécessité de changement de programmation
- Rédaction du CR et remise du prochain RdV au patient

Julien BAUD (IDE) sous délégation du Docteur

Nous vous proposons de participer au protocole de coopération entre professionnels de santé (Journal Officiel, Arrêté du 7 septembre 2020), autorisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par la Direction du groupe hospitalier, qui consiste à assurer votre contrôle de stimulateur/défibrillateur cardiaque, en présentiel ou en télé-suivi, par un Infirmier Diplômé d'Etat spécifiquement formé sous contrôle de votre Médecin Rythmologue, référent. Merci de nous faire savoir si vous refusez ce mode de prise en charge.





En résumé

- PC = cadre légal à la pratique / montée en compétence IDE / Prime
- Permet des contrôles en urgence = + de flexibilité
- Nécessité d'IDE formés / nouvelles formations / contrôles DECI
- Satisfaction des patients / réduction des délais de PEC
- Relation de confiance indispensable entre rythmologues et IDE



Quelles sont les perspectives à l'HEGP

- PC **«pose de MCI par un(e) IDE en lieu et place du médecin»**

➔ validé par le COPIL AP-HP, signature du directeur AP-HP en cours

- PC **«lecture des Holters cardiaques par un(e) IDE en lieu et place du médecin»**

➔ Rédaction en cours

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite

Merci de votre attention !

2023 © 29^{ème} Congrès du CNCH. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite



**Hôpital européen
Georges-Pompidou
AP-HP**

29^{EME}
CONGRES
CNCH



Collège
National des
Cardiologues des
Hôpitaux

Suivez le CNCH sur le Social Média !

#CNCHcongres



@CNCHcollege



@CNCHcollege



@CNCHcollege



Si vous voulez devenir Ambassadeur social média CNCH adressez-nous un email à cnch@sfcadio.fr